

# La yourte : construction idéale

Photo : La maison voyageuse/Olivier Dauch



L'Unesco a classé la yourte au patrimoine mondial de l'humanité comme chef-d'œuvre du génie créateur humain. Habitat traditionnel mongol, la yourte se compose d'un anneau de compression au sommet (couronne), d'un treillis de lattes entrecroisées (le mur) et de perches qui relient le mur à l'anneau. L'ensemble est tenu par des sangles et repose souvent sur un plancher. Pour plus de confort, on peut isoler murs, toit et plancher. Une fois réunis les éléments, la yourte se monte en deux jours. Sa forme ronde, pleine de douceur et d'élégance, bouleverse les repères et les déplacements au sein de la maison.

Une yourte autoconstruite reviendra environ à 5 000 euros. Elle sera plus chère achetée toute faite, car les travaux de menuiserie et de couture sont conséquents. Si vous faites ce choix, attention à l'importation de yourtes mongoles. Ce commerce participe à la déforestation des forêts mongoles. Fabriquées de manière quasi industrielle, elles ne sont pas forcément adaptées à notre forte pluviométrie. Préférez vous adresser à un constructeur français de yourtes artisanales, comme l'atelier de la Maison Voyageuse d'Olivier Dauch

dans le Cantal : « Je fabrique des yourtes contemporaines destinées à servir d'habitat permanent ou temporaire. Je propose aux clients de concevoir ensemble et de fabriquer sur mesure une yourte adaptée à leurs besoins et envies. Je m'inspire des yourtes traditionnelles mongoles mais je les adapte à nos envies de confort, à notre climat. Elles sont conçues pour durer le plus longtemps possible. J'ai une nette préférence pour les matériaux et traitements naturels ; bois issu de la filière locale et non du bout du monde, lasure respectant l'homme et l'environnement, isolant à base de laine de moutons... »

Selon Olivier, notre perception de l'habitat est en train de changer : « L'engouement actuel pour la yourte est à rapprocher d'autres changements qui sont en train de modifier en profon-

deur notre relation à l'habitat : recherche de constructions plus écologiques, avec des matériaux sains, envie de renouveau de l'organisation de notre espace de vie, de dépaysement... Ces modifications de notre comportement font redécouvrir des habitats comme les yourtes, les zomes, les cabanes perchées, mais aussi des techniques ou des matériaux comme la construction en ossature bois, la fuste, le madrier, la paille, la terre... Le mode de vie actuel amène également des formes nouvelles de nomadisme, contraintes parfois, ou choisies. Mais nous ne sommes pas prêts à sacrifier non plus notre mode de vie et notre confort ! Il est possible d'adapter la yourte à ces exigences, à condition de prévoir certains aménagements essentiels (poêle à bois, ventilation, puis provençal, des ouvertures bien orientées). »

C.J.

## En savoir +

- > La Maison Voyageuse, Olivier Dauch Séverac, 15170 Neussargues (Cantal) olivier.dauch@laposte.net www.yourtes.net
- > Sites présentant des plans de construction de cabane : www.alternativecabanon.be www.la-cabane-perchee.com
- > Vivans perchés : 50 créations originales

- de la Cabane Perchée, Alain Laurens, Daniel Dufour, Ghislain André, Vincent Thloin, éd. de la Martinière, 2006
- > L'habitat plume : mobile, léger, écologique, Christian la Grange, éd. Terre Vivante, 2007
- > Les roulotte : Une invitation au voyage, Jeanne Bayot, Bruno Suet, éd. Aubanel, 2005
- > Halem : halemfrance@halemfrance.org

# Home free home

**Yourtes, cabanes, caravanes... Beaucoup font le choix de vivre dans des maisons qui leur ressemblent, loin des stéréotypes.**

**C**rise du logement, besoin d'un retour à la terre, envie d'auto construire sa maison sans endettement, choix d'une vie plus autonome et nomade... Si les motivations diffèrent, l'habitat léger semble être de plus en plus répandu. Qu'il s'agisse d'habitations mobiles (roulottes, caravanes comme aux Etats-Unis) ou d'habitats éphémères (yourte, tipi, cabane), ces maisons pas comme les autres peuvent s'imaginer, s'expérimenter, et se moduler indéfiniment. Pour moins de 5000 euros de construction, des gens peuvent vivre dignement et en autonomie. L'administration dénomme ce phénomène « cabanisation », mais vivre en « cabane » recouvre divers modes de vie (nomade, sédentaire, urbain, rural, isolé, collectif). L'habitat léger présente un faible impact écologique (verger, toilettes sèches, lagunage, récupérateur d'eau de pluie, éolienne, capteur solaire...) et permet une certaine indépendance grâce à l'absence de raccordement aux réseaux d'eau et d'électricité et d'emprunt à rembourser. Une liberté qui s'arrête... là où commencent les textes juridiques et administratifs. Le permis de construire est obliga-

toire au-delà de 35 m<sup>2</sup> de construction (en dessous, une autorisation de la mairie suffit, valable pour un an et reconductible). Comme les terrains constructibles sont de plus en plus rares et chers à la campagne, beaucoup font le choix de s'installer sur des terrains « non constructibles », d'autres n'obtiennent jamais leur permis de construire. De plus, le non raccordement aux réseaux les apparente à des logements insalubres.

En effet, les yourtes et les tipis sont considérés comme des tentes si ils n'ont pas de sanitaires. Ce type de camping peut être pratiqué partout, mais les maires peuvent exiger que l'on démonte l'habitat « si ce mode d'occupation du sol est de nature à porter atteinte à la salubrité, à la sécurité ou à la tranquillité publiques, aux paysages naturels et urbains, ainsi qu'à l'exercice d'activités agricoles ou forestières » (loi de sécurité intérieure de 2003). A l'inverse, si ces habitations ont des blocs sanitaires/cuisine, elles sont considérées comme des habitations légères de loisirs et doivent donc se trouver... dans un camping.

Au final, c'est aux maires de juger si l'on dépend du code de l'urbanisme (permis de construire) ou de l'occu-

pation des sols (déclaration). En outre, si les techniques d'épuration naturelles étaient reconnues<sup>(1)</sup>, on ne pourrait plus juger les installations insalubres. Certes, certains maires pragmatiques accompagnent cette réalité, mais l'Etat réprime l'habitat choisi dans les Pyrénées Orientales et les Cévennes. Récemment, en Lozère, la DDE intentait un procès contre Eric Baret, habitant une yourte sans permis de construire. Au final, la juge du tribunal correctionnel de Mende a rendu un non-lieu à la fin du mois de mai, une victoire que les associations aimeraient transformer en jurisprudence.

## Le réseau Halem : porte-parole de l'habitat choisi

L'association Halem est le porte-parole national de l'habitat choisi. Elle revendique « la liberté de choisir son mode de vie, d'habitat et d'accès à la terre, tant pour y habiter que pour en retirer sa subsistance » et constate que « le contexte législatif laisse de moins en moins de place aux initiatives autonomisantes. Chacun doit avoir un lieu à partir duquel construire sa vie. Nous demandons la reconnaissance légale d'une diversité de logements alternatifs, dont l'installation réversible et respec-

Photo : Jeanne Bayot, décoratrice : les Verrières, St Rémy de Provence



tive de l'environnement sur des terrains non-constructibles. Il est tout à fait contradictoire que les mêmes pouvoirs qui s'avèrent incapables d'assurer un logement et un revenu fiable à tous empêchent les personnes qui le souhaitent d'y apporter leurs propres solutions.»

Selon l'association, des centaines de milliers de personnes ont décidé de choisir leur habitat en sortant des sentiers battus, faisant parfois revivre des communes rurales : « Nous sommes

tous que l'arrivée de nouvelles populations ces dernières années a permis de maintenir des services publics, des commerces de proximité et de développer de nouvelles activités. »

**Christel Jacson**

(1) Dans le Gard, l'association Patrimoine eau naturel a mis en place des stations-pilotes avec l'école des mines d'Alès et le Cérmaef afin d'étudier l'impact des phyto-épurations. Si les analyses sont bonnes, l'association fera une demande de reconnaissance officielle de la technique auprès de la Ddpt.